

Jard' info n° 72 ***Décembre 2020***

*...la nature est éternellement jeune, belle et généreuse.
Elle verse la poésie et la beauté à tous les êtres, à toutes les plantes qu'on laisse s'y développer à souhait.
Elle possède le secret du bonheur, et nul n'a su le lui ravir.*

George Sand. La mare au Diable (chapitre II, Le labour).

1 – Le mot du président Jean-Louis Douillet.

Ce nouveau Jard'info est marqué par les incertitudes et les restrictions que nous impose la situation sanitaire, en matière de rassemblements et de circulation. Il nous est donc impossible de vous proposer un calendrier d'activités pour les semaines ou les mois à venir et nous ne pourrions pas tenir notre traditionnelle « galette des Rois » à Flaugergues. Nous aviserons en temps voulu d'une autre forme de rencontre aussi chaleureuse.

Dans ce numéro, vous lirez que nous avons tenu notre assemblée générale annuelle de manière virtuelle en décembre. Vous apprendrez que notre ami Henry Nardy a été honoré par un bel article dans une revue nationale et que d'autres membres de notre association sont présents dans d'autres revues. Nous évoquerons également la mémoire de Jean-Paul Ichter, qui nous avait accueillis à Fez il y a 4 ans, et qui vient de nous quitter. Et un chapitre est consacré à divers sites ou jardins qui nous semblent menacés.

Mais cette période est aussi favorable à l'approfondissement de nos connaissances et à la réflexion sur nos activités passées pour préparer celles de l'avenir. Alix Audurier-Cros a consacré un temps important à la rédaction d'un texte par lequel elle nous fait part de sa très riche expérience dans la défense des jardins patrimoniaux et de l'ensemble des jardins. Vous trouverez cet article en pièce jointe séparée

Je vous souhaite de passer d'agréables fêtes de nouvelle année et de renaissance de la lumière en conviviale compagnie restreinte en nombre mais non en amitié.

2 – Assemblée Générale Ordinaire 2020 et AG extraordinaire

Fixées dans un premier temps au 5 avril, ces AG étaient reportées au 30 octobre, puis à nouveau repoussées au 30 novembre, mais le président se voyait obligé de s'adresser ainsi aux adhérents : « *Le confinement généralisé me conduit à annuler l'Assemblée Générale prévue à Béziers. Dès que possible, je vous tiendrai informés des modalités de déroulement de cette A.G. après une concertation avec les administrateurs.* »

Il résultait de cette concertation, le choix d'une option originale : la tenue d'une AG « virtuelle mais simplifiée ». En effet, nous écartions l'option « Zoom », jugée trop technique au regard des compétences de certains de nos adhérents.

Ainsi, sous la conduite de Didier Clain, nous mettions en place une procédure de consultation s'appuyant sur l'envoi des documents légaux (rapport de gestion, rapport financier et liste des administrateurs sollicitant un renouvellement de leur mandat) et sur une sorte de bulletin de vote permettant à chacun de donner son accord ou non sur les 3 motions proposées.

Une deuxième assemblée générale (extraordinaire) suivait, afin de soumettre aux adhérents une modification de nos statuts. Le projet de nouveaux statuts était joint à l'envoi et l'ensemble des documents relatifs aux deux AG faisait l'objet d'un mail personnalisé adressé aux seuls adhérents à jour de leur cotisation le 30 novembre 2020. Ceux-ci avaient 15 jours pour exprimer leur vote, la clôture du scrutin étant fixée au 14 décembre à minuit.

Les mails de réponses parvenaient jour après jour sur la boîte de l'association et étaient transmises par Jean-Louis aux trois assesseurs, Anne, Didier et Armand qui vérifiaient la qualité de membre des votants et notaient méticuleusement leurs votes sur un tableau mis au point par Didier.

Les résultats définitifs du scrutin sont les suivants :

- Nombre d'adhérents inscrits (une adhésion « couple » à 45 euros ouvre droit à 2 votes) : 164
- Nombre de suffrages exprimés : 106
- Taux de participation : 65 %
- Motion n°1 : Rapport moral du Président : approuvé à l'unanimité
- Motion n°2 : Rapport financier du trésorier : approuvé à l'unanimité
- Motion n°3 : Renouvellement pour 3 ans des membres du Conseil d'Administration (Bruno Carles, Aline Douillet, Jean-Louis Douillet, Henry Nardy, Gérard Simon) : approuvé à l'unanimité.
- Motion n°4 : Modifications des statuts de l'APJLR : approuvé à l'unanimité.

Le président et l'ensemble du conseil d'administration remercient les adhérents qui se sont manifestés en si grand nombre, et, de plus, ont exprimé leur confiance par des votes favorables aux 4 motions proposées. Des remerciements particuliers sont adressés à Didier Clain pour sa gestion efficace et transparente des opérations de vote.

3 – Rendez-vous aux jardins 2021

Nous espérons tous que les restrictions qui ont lourdement pénalisé les *Rendez-vous aux jardins* du mois de juin 2020 ne seront plus d'actualité pour 2021. Ces 3 journées sont fixées par le Ministère de la Culture du vendredi 4 au dimanche 6 juin 2021 avec la thématique qui était prévue pour 2020 : « *la transmission des savoirs* ».

Parmi les adhérents de l'association, il y a de nombreux propriétaires de jardins qui, sans être des professionnels, ouvrent leur jardin au public pour cette manifestation ainsi que pour les Journées Européennes du Patrimoine. Ils invitent tous ceux qui sont encore hésitants à franchir le pas afin d'apporter leur contribution à la connaissance de l'art des jardins par le public. Tous renseignements sur les formalités d'inscription se trouvent sur le site du Ministère de la Culture <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr>

4 – Henry Nardy, honoré par « l'Ami des jardins », numéro de décembre.



Notre ami et membre du conseil d'administration Henry Nardy, avec qui nous avons fêté au Jardin Antique Méditerranéen ses 70 ans de métier, a été remarqué par le mensuel « l'Ami des Jardins », tant pour son jardin, le Jardin de l'Henry que pour son attachante personnalité.

Il fait partie de ces humbles militants qui reçoivent fréquemment les scolaires comme les membres de diverses associations pour leur communiquer la connaissance et l'amour des jardins.

Vous trouverez l'excellent reportage d'Isabelle Morand et les photos de Didier Hirsch dans le numéro de « L'Ami des Jardins » de décembre qui vient de paraître. Notre adhérent y a droit à 3 pleines pages de texte et illustrations. « *Il fait visiter son jardin, rentre des dizaines de plantes frileuses, multiplie les raretés et s'intéresse à tout* »... C'est bien notre Henry.

Pour 4,50 euros vous trouverez divers autres excellents reportages dans ce numéro, dont celui sur les végétaux à feuillage bleu, passion de Chantal Colleu-Dumond, directrice du Domaine de Chaumont-sur-Loire et de son Festival des Jardins. Nous y étions, avec l'association, en 2018.

5 – Un autre adhérent, une autre revue

Généralement, nous ne signalons pas les noms des nouveaux adhérents mais il nous semble que nous pouvons faire une exception pour Stanislas Alaguillaume car il vient de publier dans la revue « *Mon jardin et ma maison* » de décembre un article intitulé « *Marc Jeanson, Botaniste des temps modernes* ».

Ce Marc Jeanson est président de l'association des amis de Pascal Cribier qui n'est autre que le paysagiste qui a conçu, dans notre région le jardin du château du Plaisir, à Aramon (30). Notez également que Stanislas Alaguillaume a fondé l'agence *Atelier des Méditerranées* qui propose la conception de jardins, de paysages, d'espaces publics ou privés sur tout le bassin méditerranéen.

6 - Jean Paul Ichter (1933-2020) nous a quittés



En 2016, nous avons fait un voyage de jardins au Maroc sous la conduite d'Alix Audurier-Cros qui s'appuyait sur les connaissances et les relations de Jean-Paul Ichter, architecte-urbaniste. L'un des moments forts de ce voyage a été la visite de la Cité des Mimosas.

Afin de lui rendre un juste hommage, Alix a rédigé un article que vous trouverez en pièce jointe et dont nous extrayons les deux passages suivants :

« *Il coulait une retraite paisible et studieuse dans la Cité-jardin qu'il avait créée dans un des plus agréables quartiers modernes de la ville de Fès : la Cité des Mimosas. Havre de paix associant petits immeubles à loggias et jardins-promenades, la Cité s'inspirait des principes des quartiers urbains du nord de l'Europe mais intégrés dans la composition d'un espace moderne et équilibré, au sein d'une ville méditerranéenne au climat chaud et sec telle que Fès.* »

« Moderniser sans dénaturer semble avoir été constamment sa devise. Le Maroc vient de perdre l'un des grands témoins de la décolonisation et de la transformation des villes du royaume chérifien après l'Indépendance, un ami du peuple marocain et un architecte français remarquable dont l'œuvre constitue un patrimoine culturel non négligeable pour le peuple marocain et son royaume, mais aussi pour le patrimoine universel. »

7 – Soutien aux sites et aux jardins

Notre association se doit de signaler à ses adhérents et sympathisants les situations dans lesquelles des sites ou des jardins lui semblent menacés. Autant que possible, nous restons objectifs et laissons apprécier à nos lecteurs les soutiens qu'ils estimeraient devoir apporter. Ci-après, quelques cas qui nous ont été signalés, pour action ou information :

- **Le château et le village de Lauzières** : Monique et Gérard Simon (vice-président de l'APJLR), consacrent sans compter deniers, temps et énergie à la sauvegarde du château médiéval de ce village au passé prestigieux. Nous en avons été témoins lors d'un Conseil d'Administration tenu sur les lieux. Il est possible de les soutenir à travers la Fondation du Patrimoine en allant sur le site des intéressés <https://lauzieres.fr> ou en contactant l'association de sauvegarde du village de Lauzières 06 16 58 21 33.

- **Le centre ancien de Saint André de Sangonis** : des vestiges de l'enceinte médiévale et l'ensemble formé par l'ancien presbytère et son jardin des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles étaient menacés. Une pétition lancée par les associations locales a réuni 1200 signatures ; la mairie s'est engagée à les sauvegarder mais le combat pour la réhabilitation de l'îlot continue. Contact : artopos@gmail.com - tel. 06 70 71 89 74.

- **Le Château Lascours, à Boisset et Gaujac** : il est menacé par un projet d'installation d'une prison à proximité. Vous êtes invités à vous rapprocher de l'association de défense qui mène le combat pour la sauvegarde des espaces naturels de ce secteur de la vallée du Gardon. Son site est <https://www.gardons-patrimoine-environnement.fr>. Pierre Alain Challier et Bertrand de Latour, nous avaient passionnés lors de la visite du domaine juste avant le confinement (le deuxième).

8 – Activités et initiatives

- « **Crayons en balade aérienne** » : l'association des *Amis de la Bambouseraie* vous propose de lutter contre la morosité ou l'absence d'objectifs en prenant votre plume et en laissant aller votre imagination. Lancez-vous dans l'écriture en participant à un concours de nouvelles dont le règlement est consultable sur www.lesamisdelabambouseraie.fr/concours-nouvelles

- **Colloque européen sur la conservation des jardins fruitiers et potagers historiques** : trois cycles de conférences à suivre sur internet : 17 décembre (trop tard !), « joyaux et savoir-faire historique » ; 4 février 2021 « nouvelles fonctions » et le 8 avril 2020 « excellence ». Pour s'inscrire et recevoir les documents préparatoires au colloque et à ses conférences en ligne envoyez un mail à amisdupotagerduroi@yahoo.fr ou consultez le site www.amisdupotagerduroi.org

- **Récolte solidaire des olives** : si vous connaissez des oliviers non récoltés proposez à une association d'effectuer la récolte. Elle procédera ensuite à la trituration et à la production d'huile pour la commercialisation en circuit court, lui assurant un petit financement. Toutes informations sur le site *PSE Languedoc, pour un sourire d'enfant*.

- **Parcs et Jardins de Midi-Pyrénées** : nos amis toulousains de PJMP ne sont pas inactifs comme vous pourrez le constater en consultant le rapport d'activités 2019 qu'ils ont publié sur le numéro 9 de leur bulletin d'information qui s'appelle « La Tonnelle ». <https://www.pjmp.eu/bulletin-de-liaison/>

9 – Votre avis est sollicité sur notre communication

Le conseil d'administration de l'association se penche depuis des mois (voire des années) sur la question de la « communication sur les jardins ». Actuellement celle-ci repose uniquement sur le site www.jardinslanguedoc.com qui est consulté par de nombreuses personnes mais qui n'est pas parfait.

Jusqu'en 2017 nous avons un autre support : la brochure annuelle du « Temps des Jardins » tirée à des milliers d'exemplaires. Celle-ci était imprimée grâce à une importante subvention de la DRAC et à la présence d'une secrétaire à temps partiel. Dans le contexte de la fusion des régions, la subvention a disparu, nous avons dû nous éparer de la secrétaire et la brochure n'a plus été éditée.

Afin d'accompagner le conseil dans ses réflexions et ses choix, il vous est demandé de bien vouloir donner votre avis en répondant aux questions suivantes qui sont ouvertes et vous permettent des commentaires :

1. **Que pensez-vous du site ?** Vous arrive-t-il de la consulter ? Le trouvez-vous facile à utiliser ? Vous semble-t-il à jour ? Vous semble-t-il suffisamment riche d'informations ? Quelles sont les améliorations qui vous sembleraient utiles ?
2. **Avez-vous connu la brochure papier ?** Vous semblait-elle utile ? Vous manque-t-elle ? Pensez-vous que l'association doive envisager une nouvelle brochure ? Sous quelle forme la verriez-vous ? Identique, plus simple, d'un autre format ?... Quelles autres suggestions ?

Si vous n'avez pas d'avis, ne culpabilisez pas. Par contre, si vous vous sentez concerné par notre questionnaire, envoyez un mail à apjlr@flaugergues.com en vous exprimant librement, soit à l'aide des questions posées ci-dessus, soit selon vos sentiments et opinions. Sachez que nous ne sommes pas très riches mais que nous avons quand même les moyens de faire face à des dépenses qui seraient jugées utiles.

10 – Cotisations 2021

Il nous est agréable de vous faire savoir que les cotisations pour 2021 restent au même niveau que celles des années précédentes, à savoir :

- 30 euros pour une personne seule.
- 45 euros pour un couple.

Le président et le conseil d'administration comptent sur la fidélité de ceux qui sont adhérents depuis des années et espèrent que ceux qui ne sont pour le moment que des « sympathisants » nous rejoindront afin de participer à nos rencontres culturelles, sorties et voyages.

En fichier joint un bulletin d'adhésion 2021 pour les nouveaux adhérents. Pour les renouvellements, un chèque dans une enveloppe suffit. Le rédiger à l'ordre de « APJLR », et l'envoyer au trésorier dont l'adresse figure sur le bulletin d'adhésion.

Chers adhérents et sympathisants, passez d'heureuses fêtes de fin d'année.

Le président.

Jean-Louis Douillet

Jean Paul ICHTER architecte-urbaniste **et grand témoin du développement du Maroc moderne.**

Jean Paul ICHTER, né en 1933 à Noeux les Mines, en Alsace est décédé le 1er Octobre 2020 à Fès. Célèbre au Maroc, il reste cependant encore mal connu en France.

Très jeune, il avait appris l'arabe auprès des ouvriers des mines et des soldats des régiments algériens et marocains stationnés en Alsace et en Allemagne de l'ouest. Sa curiosité pour le Maghreb était réelle. Ses études d'Art et d'Architecture menées à l'université de Strasbourg le conduisent ensuite à Paris après la Seconde Guerre mondiale. Il y côtoie Le Corbusier à la fin des années 50. Ses concepts architecturaux le marqueront beaucoup.

Refusant de partir combattre en Algérie car « sa famille avait déjà subi les horreurs de deux guerres mondiales », et ne voulant pas verser le sang, il décide de partir au Maroc en 1959. Résidant dans l'empire chérifien, il a consacré sa vie à l'aménagement des villes marocaines et aux études d'urbanisme dans des contextes aussi divers que la reconstruction d'Agadir où il fit ses débuts en 1960, ou plus tard, pour le plan directeur de la Médina de Fès et son schéma de gestion des eaux (assainissement et aménagement séparé des circuits d'eau potable et d'égouts). Il y entreprend la restauration de nombreux palais et construit des ensembles architecturaux remarquables dans la ville nouvelle.

Il coulait une retraite paisible et studieuse dans la Cité-jardin qu'il avait créée dans un des plus agréables quartiers modernes de la ville de Fès : la Cité des Mimosas. Havre de paix associant petits immeubles à loggias et jardins-promenades, la Cité s'inspirait des principes des quartiers urbains du nord de l'Europe mais intégrés dans la composition d'un espace moderne et équilibré, au sein d'une ville méditerranéenne au climat chaud et sec telle que Fès. Les jardins peuplés d'arbres remarquables et parcourus par des « seguias » aux eaux murmurantes sont de petites oasis où les eaux des fontaines à cascades dévalent vers les bassins décorés de zelliges multicolores et de vasques de béton ornées, inspirés des traditions antiques et hispano-mauresques.

Nous avons mené, mes collègues et moi-même, durant deux ans une action d'analyse et de numérisation d'une partie de ses archives, en accord avec lui et avec son concours personnel quotidien. Il en était heureux et nous aussi. Cette recherche s'est concrétisée au fur et à mesure de nos déplacements à Fès et des nombreux entretiens organisés sur place. Ils furent accompagnés par la découverte de ses réalisations tant à Fès qu'à Rabat et à Moulay Yacoub. Ainsi, avons-nous pu mieux cerner sa personnalité, son sens critique et son œuvre remarquable grâce à son accueil chaleureux et à celui de son épouse, grâce aussi à sa disponibilité.

Architecte libéral, il fut une personnalité reconnue et respectée par ses confrères marocains de plusieurs générations. Il a beaucoup collaboré avec certains d'entre eux, dont Abdelkader Farès, Abdeslam Faraoui ou Mourad Embarek., qui devinrent ses amis. Il a aussi contribué à former dans le cadre de l'enseignement de l'Architecture au Maroc, de nombreux étudiants en Architecture et Urbanisme.

Homme de Culture, humaniste, esprit ouvert et doté d'une curiosité insatiable pour la société maghrébine qu'il ne connaissait pas en arrivant de France, il a contribué à intégrer les éléments de l'histoire de l'habitat et des usages marocains dans les projets contemporains. Il a créé une esthétique très personnelle et reconnaissable. Il s'inscrit dans les actions des architectes du Mouvement Moderne qui ont marqué profondément les formes des « villes nouvelles » d'une part mais aussi des jeunes architectes de la nouvelle génération épris de modernité et de beauté.

Chargé très tôt de responsabilités dans le Maroc indépendant, il collabora aussi avec des architectes français dont Michel Ecochard à Casablanca ou Jean François Zevaco, venus définir des projets d'équipements dans les villes de l'intérieur, participer à des programmes d'aménagement et à des projets de logements ou d'équipements de grande ampleur. Il réalisa notamment les magnifiques thermes de Moulay Yacoub. Michel Zevaco ceux de Sidi Harazem.

Connu également comme expert auprès de l'UNESCO pour la réhabilitation de la Médina de Fès, il accompagna de nombreux plans de réhabilitation des quartiers anciens et assura des restaurations de grande qualité pour des ensembles historiques (ex-Palais El Mokhri). Il conçut aussi des projets remarquables pour des hôtels de tourisme (Hôtel du Bahta ou Hôtel Volubilis, notamment) dont les patios et jardins sont toujours très appréciés par les amoureux de Fès.

Moderniser sans dénaturer semble avoir été constamment sa devise. Le Maroc vient de perdre l'un des grands témoins de la décolonisation et de la transformation des villes du royaume chérifien après l'Indépendance, un ami du peuple marocain et un architecte français remarquable dont l'œuvre constitue un patrimoine culturel non négligeable pour le peuple marocain et son royaume, mais aussi pour le patrimoine *universel*.

Alix Audurier Cros - Professeur émérite en Architecture
Docteur en Géographie, HDR ART-Dev 3027 CNRS. ARTOPOS

Saint André de Sangonis, le 2 Octobre 2020. AAC

LE JARDIN COMME PATRIMOINE

Alix Audurier Cros - Professeur émérite en Architecture
Docteur en Géographie, HDR ART-Dev 3027 CNRS. ARTOPOS

Introduction

Les parcs et jardins sont devenus en France, l'objet de politiques publiques clairement identifiables qui ont été mises en œuvre de manière spécifique par les différentes administrations de l'Etat et certains Conseils généraux à partir de 1985. Variables, notamment en fonction des changements institutionnels et des prérogatives affectées aux divers services ¹durant ces trois décennies, les actions publiques en faveur du patrimoine des jardins ont été liées surtout à la ténacité de fonctionnaires convaincus de défendre l'intérêt général et à la volonté des deux ministères de l'Environnement et de la Culture de faire évoluer les textes, dans l'esprit des Chartes de Venise et de Florence. Avec la décentralisation, les collectivités territoriales et leurs élus ont été amenés à reprendre à leur compte des actions d'identification des monuments et certaines prérogatives de l'Etat (Inventaires régaliens depuis la liste de 1840). Les Inventaires régionaux du patrimoine, notamment ont ainsi été souvent au début repris sans formation suffisante dans le domaine du patrimoine architectural, urbain et paysager. L'adaptation fut progressive et les actions positives parfois ralenties faute de moyens à la hauteur de la tâche.

1- Intérêt de sauvegarder les jardins et les parcs, témoins sensibles des sociétés

Témoins fragiles et souvent éphémères, les jardins et les parcs dépendent du bon vouloir de leurs propriétaires, des cycles plus ou moins perturbés de la nature et du climat, du contexte culturel et philosophique du moment, de l'intérêt des institutions ou des collectivités, des logiques socio-économiques et politiques. Ceci en fonction des époques... Leur sauvegarde reste souvent des plus difficiles, face à la pression de l'urbanisation et aux objectifs poursuivis par l'aménagement urbain ou les travaux routiers. Il est souvent le premier espace que l'on sacrifie.

L'amour des jardins est étroitement lié aux structures des différentes sociétés humaines et aux sensibilités qu'elles peuvent avoir développées par rapport à la nature et au sacré.

Aujourd'hui encore l'émotion devant un beau jardin ou un parc majestueux reste intacte. Même inaccessible, il demeure un objet d'appropriation, un tremplin pour le rêve. Chacun désire le découvrir en fonction des représentations et des images qu'il génère, le visiter seul ou en compagnie, rechercher un petit coin confortable pour lire, rêver, se reposer ou observer ses semblables...

Qu'est ce qui nous pousse à vouloir y pénétrer, même oubliés et dégradés, à les défendre et à les protéger ? Ils semblent près du cœur et stimulent l'esprit. Ils renvoient ainsi à l'enfance pour les uns et aux temps les plus reculés des univers du sacré pour les autres. Pierres, eaux, arbres, fleurs, animaux familiers font partie de leur panthéon universel.

Parcelles de nature en ville, espaces disputés et souvent en danger, les parcs et jardins, publics ou privés, permettent aux citadins de garder le contact avec les rythmes et les beautés de la nature. Plaisir de la vision des fleurs et des feuillages selon les saisons, de l'écoute des chants d'oiseaux, des courses d'écureuils ou de loisirs sous les arbres centenaires. Le spectacle est partout.

La société française a jugé utile, bien que tardivement il est vrai, de leur accorder pleinement le statut de *monument et de patrimoine*, selon des critères croisés, historique, botanique, scientifique, artistique ou esthétique, paysager, que nous analyserons plus loin. Il s'agissait dans les années 80 de faire redécouvrir les parcs et les jardins pour eux-mêmes et de les documenter par des recherches spécifiques, centrées sur leur

1 - Ministère de l'Environnement. Ministère de la Culture.

histoire propre et non inféodées seulement à l'étude des édifices. Cette nouvelle approche écartait ainsi une conception trop réductrice qui les avait cantonnés longtemps dans un rôle d'*écrin*, voire d'environnement banal susceptible d'être instrumenté et modifié sans remords en fonction des rénovations envisagées. Bientôt, le regard changea. Chercheurs en sciences humaines et en sciences de la Nature conjugèrent leurs talents pour *questionner* le jardin autrement et ouvrir des perspectives où le plaisir de l'étude n'était nullement absent !

Le premier contact avec un parc ou un jardin est toujours de l'ordre du sensible et de l'intime. Magie des lieux où le sentiment de s'inscrire dans l'univers du vivant le dispute à l'étonnement devant la beauté des compositions ou le génie des jardiniers. Espace de médiation entre le vécu de l'instant et les formes héritées du passé, le jardin intrigue et émeut. La marche devient plus lente et tranquille, l'esprit s'apaise, comme le constatait le sociologue Pierre Sansot. dans son ouvrage *Jardins publics*². Le regard s'attarde, l'émotion gagne. L'échange ou la confiance deviennent possibles...

Certes, le Jardin est depuis toujours une source inépuisable de bonheur partagé. Il donne ainsi l'illusion presque parfaite d'un univers proche et en même temps inaccessible, dont la quête demeure constante. Entretenu, harmonieux, plein d'effets et de surprises, le jardin ou le parc ouvrent des perspectives sur l'Architecture et le Paysage, favorisent le partage des sentiments et des états de l'âme, invitent à une méditation philosophique ou religieuse, contribuant ainsi à reconstruire un monde idéalisé.

Cependant l'émotion est peut-être encore plus grande lorsqu'il est négligé, abandonné, dégradé ou dévasté. Le sentiment romantique de la désolation, de l'abandon et de l'offense faite à la nature apparaît alors universel. Le Fusei ou le Kando japonais, qui évoquent la fuite du temps et la mélancolie de la perte, nous saisissent alors, en Europe, comme à l'autre bout du Monde.³

Les longues promenades romantiques dans le Parc d'Ermenonville ou le Désert de Retz, ont ému bien des visiteurs, peintres ou artistes du XIX^e et du XX^e siècle. Ses défenseurs ont été les premiers à ouvrir les hostilités dans les années 60-70 pour les sauver, tel André Chastel dont l'engagement fut déterminant.

Le second mouvement est celui du questionnement et de la curiosité.

Mais en fait que regarde-t-on ? L'état du jardin à un moment donné peut avoir été modifié bien des fois et l'image modifiée et reconstruite peut être trompeuse.

Quelle est leur histoire ? L'origine de leur composition ? Qui a présidé à leur définition, à leurs formes d'évolution ? Qui les possède ou les gère aujourd'hui ? Qui les fréquente ? Bref, ils interpellent et ne cessent de surprendre. Le Plateau de Poètes aujourd'hui protégé au titre des Monuments Historiques a longtemps intrigué et les péripéties de son histoire, depuis le milieu du XIX^e siècle, nous sont aujourd'hui mieux connues. Sa protection, acquise est une faible parade au vandalisme latent et à une certaine dépossession collective. Cependant, elle aide ses gestionnaires à le faire respecter.

Les chercheurs explorent les archives et les lieux, fouillent, révèlent, comparent, éclairent...La rigueur est de mise et le sentiment de la découverte toujours renouvelé, comme dans les autres domaines de l'Architecture et du Paysage.

Faire des recherches sur l'Art et l'histoire des jardins, est un fait relativement récent dans l'Université. Pierre Grimal, le grand historien de l'Antiquité, racontait qu'il avait au début subi un refus pour son projet de thèse. En effet, il proposait d'axer ses recherches sur les jardins romains et non uniquement sur l'architecture des monuments. Opiniâtre, il tint bon et son travail fut magistral⁴ et toujours publié aujourd'hui.

2 - Pierre Sansot. Jardins publics. Payot. 1993.

3- Alix Audurier Cros Architecture et Art du Jardin. Carnets de la Recherche n 3. ENSA de Montpellier . Ed de l'Espérou. 2009.

4 - Pierre Grimal. Les jardins romains. Editions Fayard. 1984

Les angles d'attaque de la recherche sur les jardins sont nombreux. Interdisciplinarité et regards croisés sont deux mots-clés essentiels à leur compréhension car le jardin est devenu *objet d'étude* pour toutes les disciplines ou champs de réflexion scientifiques, depuis la seconde moitié du XX^e siècle (sciences humaines et sociales, sciences de la nature, médecine et pharmacie, droit, etc...). Les travaux antérieurs⁵ visaient plutôt les formes de leur création, l'art de les aménager et de les composer dans une interprétation trop libre de leur histoire.

Cependant, les archives nous révèlent parfois des permanences extraordinaires sur la longue durée tels les parterres géométriques de buis, de lauriers et d'ifs du Domaine d'O, dont le dessin presque inchangé, dans la partie nord du domaine, a près de deux siècles et demi d'existence. L'archéologie et l'archéo-botanique nous révèlent des formes de cultures millénaires, autour de la vigne et de ses plantes compagnes (ex : jardins gallo-romain de Valros, Loupian ou d'Aspiran aux traces de plantations alignées dans les parcelles vivrières cultivées en *complants*). Il ne reste souvent aujourd'hui que les états descriptifs des fouilles préventives, car tous les sites archéologiques ne sont pas conservés. L'A75 étend aujourd'hui son immense ruban de béton. Du nord au sud du pays. Vestiges architecturaux - colonnes des pergolas romaines, bassins ou décors composés, sculptés ou peints tels ceux des fresques des *villae* de la Narbonnaise. Les mosaïques ou pavements enfouis dans le sol urbain de Nîmes ou d'Uzès sont mis en valeur.

L'équipe Artopos que je dirigeais avait répondu positivement à la proposition de l'Agglomération de l'étang de Thau en 2010 de lancer une étude historique et ethnobotanique des jardins romains et gallo romains, en collaboration avec l'INRAP (Laurent Fabre) et Corinne Pardo, chercheuse en biologie végétale, pour la réalisation du *Jardin Antique Méditerranéen* de Balaruc les Bains. Il a été achevé en 2015 et ouvert au public. Il bénéficie depuis le début du label « Jardin remarquable ».

2- Le jardin comme patrimoine collectif reconnu par l' ICOMOS (conseil international des monuments et des sites) et la Charte de Florence.

Un jardin historique est une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'histoire ou de l'art, présente un intérêt public. Comme tel, il est considéré comme un monument. Charte de Florence. ICOMOS, 1982. Cette charte venait compléter la Charte de Venise consacrée à l'Architecture et rédigée en 1963.

Le jardin est une composition réalisée avec la nature et par son matériau même, il est périssable et vulnérable. Sa fragilité est ainsi due en partie à sa composante vivante, soumise aux cycles des saisons, au manque d'entretien et aux intempéries. Dépendant d'une gestion rigoureuse qui en pérennise l'art et l'artifice, il peut en partie dépérir, voire disparaître, notamment lorsque son propriétaire et/ou jardinier meurt. Monument vivant, lorsqu'il est reconnu, il est néanmoins considéré comme un *immeuble* au titre de la réglementation des monuments historiques (code du Patrimoine, livre VI, titres 1 et 2).

La dénomination *jardin historique* peut aussi bien s'appliquer à des jardins relativement modestes qu'à des parcs paysagers ou des jardins ordonnancés de grande importance. Tel le jardin de l'hôtel Haguenot à Montpellier, petit « *casin* »⁶ charmant en pleine ville face à la grande composition du jardin du château de Flaugergues ou du domaine de l'Engarran.

Certains jardins peuvent être aussi des composantes majeures d'un paysage remarquable et être proposés à une protection au titre des Sites. Leur conservation s'inscrit alors dans une stratégie plus vaste.

« *Expression des rapports étroits entre la civilisation et la nature, lieu de délectation, propre à la médiation et à la rêverie, le jardin prend ainsi le sens cosmique d'une image idéalisée du monde, un paradis au sens étymologique du terme, mais qui porte témoignage d'une culture, d'un style, d'une époque, éventuellement de l'originalité de son créateur.* » (Article 5 de la Charte de Florence)

5 - Traités des historiens et des paysagistes du XIX^e et de la première moitié du XX^e siècle.

6 - *Casin* terme venant *casino*'. Petite maison dans un jardin. (italien)

3- Les fonctions et usages du Jardin et du Parc

André CHASTEL écrivait à propos de l'Inventaire Général du Patrimoine :

« Les « valeurs » n'apparaissent jamais que par contraste. S'agissant de biens hérités qui constituent de façon vague et familière le patrimoine d'un pays, on ne leur attache vraiment de l'importance, on prend conscience de leur prix, qu'au moment où l'on en est privé, ou, à tout le moins, au moment où ils menacent de disparaître »⁷

Les parcs et jardins sont des témoins au même titre que d'autres formes d'architecture. L'étude de leurs fonctions et usages dans les sociétés passées ou présentes est indispensable, pour mieux comprendre les rapports des groupements humains avec la Nature. Conservatoires de traces, lieux d'expérimentation de *savoirs* nouveaux, ils attestent du progrès des découvertes et des connaissances, des apports des voyages et des échanges commerciaux. Plantes exotiques et épices ont enrichi les palettes indigènes. Les jardins botaniques en Europe ont permis de réunir les plantes médicinales nécessaires à la diffusion des connaissances thérapeutiques au fil des siècles. Pierre Richer de Belleval créa à Montpellier, en 1585, le Jardin des Plantes quelques années avant celui de Paris, sur un modèle inspiré de celui de Padoue (1545)

Cependant on notera que le premier jardin botanique voulu comme conservatoire exclusif des plantes d'un pays, a été créé au début du XX^e siècle, au Cap en Afrique du Sud, par un jeune botaniste anglais passionné. En effet, Henry Harold Welch Pearson (1870-1916) créa dans un site abrité du Cap de Bonne Espérance, le jardin de Kirsten Bosch, entièrement consacré à la flore de ce pays.

L'esprit pionnier de ce scientifique fit des émules. L'émission récente de la collection « Jardins d'ici et d'ailleurs », sur France 5, nous en a fait découvrir les beautés.

A l'opposé, le jardin peut être un espace dédié à l'alimentation. Il est même un lieu de survie pour les populations pauvres, tout particulièrement nécessaire à l'alimentation et au confort physique et psychologique des population déracinées ou souffrantes. Terre d'expérience des plus jeunes, enclos de socialisation dans les quartiers défavorisés, œuvres d'art populaires, sublimes et mystérieuses, à la portée de tous...nous pourrions multiplier encore les facettes de cette richesse culturelle dans le monde. Les jardins sont des indicateurs de civilisation et un patrimoine précieux à transmettre. Ils forment un héritage d'autant plus précieux qu'ils réunissent une dynamique naturelle sous le contrôle de leurs jardiniers, savants et ingénieurs, un cadre offert aux pratiques sociales et une symbolique quasi universelle liant les hommes et les dieux.

Les différentes fonctions et usages qu'ils génèrent selon leur spécificité ou leur caractère dominant, peuvent être définis sans souci d'exhaustivité. Cependant les « valeurs culturelles » qu'ils génèrent s'inscrivent dans une échelle de critères d'évaluation laissés à l'appréciation d'experts dont les charges sont assez limitées dans le temps. Il faut alors considérer que celle-ci est susceptible d'évoluer et de dépendre de la conjoncture dans une certaine mesure.

Les fonctions des jardins peuvent être réparties en sous-ensembles utiles à leur étude :

- Fonctions vivrières et alimentaires : Ressources utiles en légumes, fruits, bois, fourrages, fibres... Indispensables dans les pays pauvres, ils induisent une protection de la terre arable et de l'eau comme base d'un patrimoine de terroirs irrigués et de paysages humanisés, essentiels à l'économie,

7 - André Chastel (1912-1990). Architecture et patrimoine. Choix de chroniques du journal le Monde. Ed. Imprimerie Nationale. Paris. 1994, (p.131). Il fut un éminent historien d'art connu pour ses travaux sur la Renaissance italienne et ses chroniques : il inspira André Malraux pour la création de *l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*. En 1964.

- Fonctions historiques, archéologiques et anthropologiques : Conservatoire de traces et d'une œuvre humaine inscrite dans la longue durée (créateurs de jardins, artistes, architectes, paysagistes, amateurs éclairés, « petits ingénieurs » issus des couches populaires de différentes époques)⁸.

- Fonctions sociales et socioculturelles : Lieux de sociabilité, de rencontre, d'échanges et de fêtes, d'animations (danse, musique, théâtre...)

- Fonctions scientifiques et techniques : Conservatoire des *savoirs* botaniques, hydrauliques, agronomiques, horticoles...

- Fonctions éducatives et de formation aux bonnes pratiques : Sensibilité à la nature et respect du vivant. Observation et expérimentation (jardinage, soins et multiplication des plantes). Etude de l'arbre en complémentarité avec celui de la forêt (arboretum de collection).

- Fonctions spirituelles, philosophiques et religieuses : Rapports homme/nature, rapports au sacré par l'étude des représentations de la Nature et du Monde. Clairières jardinées, Jardins Zen. Jardins des temples et des abbayes..

- Fonctions symboliques autour du pouvoir et de la puissance : Espaces de représentation et de mise en scène du souverain et de sa cour. Lieux de mémoire ou cadres d'expression du sacrifice et de la mort au service d'une nation ou d'un peuple.

Aujourd'hui, des fonctions nouvelles sont attribuées aux jardins. Elles s'articulent depuis une vingtaine d'années autour de la Biodiversité, de l'Ecologie et du Développement Durable. L'élargissement du concept de Patrimoine à la conservation de *terroirs* de jardins, de *ceintures vertes* de parcs, d'*ensembles* de jardins partagés dans les quartiers urbains, va de pair avec celui des *paysages remarquables* et du maintien des *milieux* riches en faune et en flore naturelle ou introduites.

C'est ainsi que nous avons tous fêté les vingt années de bonnes pratiques dans les jardins de la Chartreuse de Villeneuve-Lès-Avignon et que le label « Conservatoire de la Biodiversité » leur a été attribué en cette année 2020.

Cependant, il y a souvent loin du discours aux actes ! La vigilance s'impose !

4- Les concepts de *jardin historique* et de *jardin remarquable* dans les politiques publiques, en France. Approche contemporaine des jardins

Jardins et monuments (1840-1980) – La protection au titre des Monuments Historiques

Le concept de jardin historique n'allait pas de soi car le jardin étant considéré comme un bien éphémère et un lieu vivant, il apparaissait assez peu compatible avec la définition d'un monument historique bâti et relativement pérenne en principe.

Il est peut-être utile tout d'abord de noter que seuls 120 jardins ou parcs avaient été protégés au titre des M.H. avant 1945, en France. Leur approche était réduite le plus souvent aux abords d'un monument considéré comme majeur. Si le domaine de Chambord avait été inscrit dès le milieu du XIXe siècle, sur la liste de 1840, le Parc de Fontainebleau ne fut inscrit qu'en 1862 et Versailles (Petit et Grand Parc ; les deux Trianon) protégés seulement en 1906, dans la continuité des édifices. Les jardins des Tuileries ne le furent qu'en 1914 et Saint-Germain-en-Laye (Jardins du château Neuf) qu'en 1925. Le Parc de Sceaux ou les jardins du Château de Champs-sur-Marne n'ont été protégés qu'en 1935, comme abords des grandes

8 - Créateurs de jardins et de paysages. Ouvrage collectif sous la direction de M. Racine. Tomes 1 et 2. Editions Actes Sud. 2000 et 2001. § Alix Audurier Cros. Les créateurs en Languedoc Roussillon et Rhône Alpes.

réalisations architecturales référentes. La Seconde Guerre Mondiale a entraîné des engagements de procédure d'urgence en France, compte tenu de la nécessité de protéger le patrimoine devant le risque de progression de l'ennemi et les menaces de destruction (1940-1942). Ce qui a entraîné des inscriptions et des classements en urgence au titre des monuments historiques ou des sites.

L'Après-guerre (Années 1950-70) n'a pas été une période de protection très active car une vingtaine de jardins seulement avaient été inscrits ou classés, en France, durant deux décennies, tel le Domaine de Maisons-Laffitte (1963). L'époque était à la reconstruction et la modernisation, pas encore au patrimoine.

Les pré-inventaires départementaux des jardins (1985-1995)

Les pré-inventaires des parcs et jardins *d'intérêt historique, botanique ou paysager* ont été mis en place progressivement à l'initiative de Jack Lang, ministre de la Culture, suite au colloque d'Aix en Provence à l'automne 1985. Les Directions Régionales de l'Environnement avaient été également sollicitées pour lancer des équipes sur le terrain. C'est ainsi que la D.R.A.E de Montpellier me sollicita en 1986, pour organiser les premiers repérages en Languedoc-Roussillon et que je constituais la première équipe de recherche qui fut à l'origine de la fondation d'ARTOPOS en 1987.

Michel Racine et Mireille Nys engagèrent les enquêtes de la région Provence Alpes Côte d'Azur, avec la collaboration d'Ernest Boursier Mougenot. Un bilan fut dressé à Nantes lors d'un colloque national qui réunissait les représentants des différents acteurs de ces pré-inventaires.

La mise en œuvre des enquêtes de terrain ne fut pas une mince affaire, faute de moyens suffisants et de méthodes communes. Chaque région improvisa un peu en attendant la diffusion de la « Méthode Conan Brassard » qui devait unifier les présentations. Elle se révéla très lourde à l'usage.

Rappelons que plus de 10 000 jardins ont été recensés au niveau national (1985- 1995). Plus de la moitié étaient considérés comme particulièrement remarquables, selon les critères retenus par les pré-inventaires. Ces critères d'intérêt - *historique, botanique ou paysager* – pouvaient être mobilisés, selon les cas. Plusieurs critères néanmoins pouvaient être attribués à certains en même temps.

Cependant, il est clair que près de 80 % des protections ont été réalisées dans les années 90, soit plus de 1350 parcs et jardins en France grâce à ces enquêtes inédites.

L'impact de la Charte de Florence et l'engagement des politiques publiques en France, indiquaient une nette préoccupation dans le domaine de l'identification de nouveaux jardins et de leur prise en compte dans le patrimoine collectif. Les menaces nouvelles causées par l'urbanisation galopante et le développement de nouveaux réseaux : autoroutes et rocade péri urbaines ; espaces industriels, lotissements, occasionnèrent des destructions nombreuses effectuées dans une relative indifférence.

On constate ainsi par exemple, que plus de 100 bastides du XVIII^e s et du XIX^e s. avec leurs parcs et leurs jardins furent détruites à Marseille entre 1960 et 1980. Heureusement quelques-unes furent sauvées pour devenir des mairies annexes et leurs abords, des parcs publics. En Languedoc, un parc urbain plein de charme, dû au dessin du paysagiste Edouard ANDRE, à Montpellier, fut en partie amputé pour la construction du Corum. Le Champ de Mars, malgré les efforts des jardiniers n'est plus que l'ombre de ce qu'il a été au début du XX^e s. Le jardin de la place de la Canourgue a été sauvé de justesse par les habitants de Montpellier.

Il fallait réveiller les consciences. Les associations engagèrent de plus en plus d'actions, en faveur de la défense du patrimoine paysager dans les régions. (Vieilles Maisons Françaises, Demeure Historique, Comité National des Parcs et Jardins de France etc ...)

Le renouveau d'intérêt des citoyens pour le paysage et la défense de l'environnement depuis 30 ans, a permis de soutenir un vaste mouvement socio-culturel centré sur la qualité de la vie, des pratiques et usages collectifs des espaces verts publics et le développement d'une politique nouvelle de protection des parcs et

jardins, pour eux-mêmes, en France. Ainsi par le biais des délégations régionales de l'Environnement mais aussi du ministère de la Culture, les listes s'allongèrent mais les crédits manquèrent parfois pour contrôler les projets et faire valoir le VERT CITOYEN pour le plus grand nombre. La crise de la COVID 19 donna lieu à des dispositions de fermetures des parcs et jardins publics peu comprises par les habitants qui voyaient en eux au contraire des espaces de plein air, ressources à leur confinement.

Les parcs et jardins inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques en 2020.

Les actions conduites par les services du Ministère de la Culture, dans le domaine du patrimoine des parcs et jardins historiques, s'articulent sur six volets :

Connaître, protéger, restaurer, entretenir, former, sensibiliser.

Si l'on se réfère au bilan effectué en Janvier 2020 avec l'aide du Bureau des Jardins et du Patrimoine Paysager, nous avons extrait le texte suivant :

Légitimés pour eux-mêmes et non plus comme seuls écrins de monuments bâtis, plus de 2000 jardins sont classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'ISMH (Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques), afin de préserver leur intégrité, d'accompagner leur évolution et de contribuer à leur mise en valeur.

Sur 45 684 Monuments historiques recensés à la date du 23 Juillet 2020, les jardins ne représentent qu'un pourcentage faible, mais ils sont souvent associés à des châteaux ou des manoirs en province. En ce qui concerne la région Occitanie, avec 62 jardins recensés sur son territoire, elle se place en 3^{em} position après l'Auvergne (124 jardins recensés) et la Nouvelle Aquitaine (98 jardins recensés). Elle devance la Normandie (61).

Les départements de l'ancien Languedoc-Roussillon regroupent, eux, 46 jardins qui se répartissent essentiellement dans l'Hérault⁹ et le Gard. Certains tels que ceux des Châteaux de Flaugergues (34), ou de L'Engarran (34), du Teillan (30) ou de Saint Privat (30) sont des domaines privés ouverts au public, Ils voisinent dans la liste, avec les parcs publics tels que celui du Plateau des Poètes de Béziers, et ceux du Domaine d'O, du Champ de Mars ou de Grammont à Montpellier. Sans oublier les Jardins de la Fontaine à Nîmes. Le superbe parc du château d'Espeyran, à Saint Gilles, appartient au domaine de l'Etat. Les Collectivités ont la charge de grands parcs publics, dont certains sont inscrits dans un périmètre protégé au titre des Sites (loi de 10 mai 1930), comme le jardin de la Motte à Mauguio. Le parc privé du château d'Aramon est lui aussi inscrit au titre des Sites.

L'ambiguïté demeure alors du fait de l'accumulation des protections, liées à l'évolution des politiques publiques et à l'histoire de la prise en compte des jardins dans celles-ci, au cours du XX^e siècle .

Les jardins familiaux et les jardins vivriers d'intérêt socio culturel :

Rares étaient les jardins familiaux protégés par les règlements des POS ou des PLU. Ils sont aujourd'hui reconnus d'importance majeure comme jardins d'intérêt socioculturel : Jardins familiaux associatifs, jardins ouvriers, jardins potagers des réseaux de réinsertion, jardins à vocation humanitaire, jardins thérapeutiques dans les hôpitaux, EPAD ou établissements de long séjour. Les potagers des « Restos du cœur » ou de la Fondation Abbé Pierre » sont assez connus. Cependant des statistiques fiables sont assez difficiles à trouver à leur sujet.

Les jardins ayant reçu le label *jardin remarquable* :

Le label *Jardin Remarquable*, a été mis en place depuis 2004 par le Ministère de la Culture Attribué pour 5 ans, aux jardins ouverts à la visite et répondant à des critères d'exigence et de qualité. Il peut être retiré.

9 - Hérault :19, Aude : 9, Gard : 8, Lozère : 6, Pyrénées-Orientales : 4

Le nombre des *Jardins remarquables* ayant reçu le label a progressivement augmenté depuis dix ans. Cependant il occasionne parfois une certaine confusion et certains cumulent les protections et le label. 448 jardins sont labellisés au niveau de la France entière. Ce chiffre recouvre de nombreux jardins contemporains, tels que les jardins de Gerberoy que le peintre Le Sidaner a aménagé dans sa propriété et dont sa peinture s'est inspirée. L'exposition du Musée Fleury de Lodève en a montré tout l'intérêt en cette année 2020.

En Région Occitanie, 38 jardins bénéficient du label ¹⁰ On note l'attribution de celui-ci à une variété assez grande de jardins dans les différents départements d'Occitanie et nous en donnons la liste à la fin de cette communication.

Le terme d'espaces verts :

Souvent employé aujourd'hui, le terme d'*espaces verts* ne convient pas pour apprécier à sa juste valeur, l'importance des parcs et jardins *contemporains, d'artistes ou de paysagistes* aménagés dans le dernier quart du XX^e et le début du XXI^e siècle. Il est un moyen cependant de comptabiliser le nombre de mètres carrés de verdure par habitant dans les villes. Les jardins *contemporains* formeront peut-être avec le recul du temps, le patrimoine paysager de demain. Certains sont déjà considérés comme des œuvres à découvrir, selon les guides des jardins ¹¹. Nous ne citerons ici, pour mémoire, que quelques parcs ou jardins très connus comme : Le jardin Atlantique à Paris (paysagistes, Michel Péna, François Brun), Les Jardins Citroën (Paysagistes, Gilles Clément et Alain Provost).

Dans notre Région, l'aire de Caissargues (Paysagiste, Bernard Lassus) ou le golf de Vacquerolles (paysagiste, Jacques Sgard), près de Nîmes. Aucun des deux n'est visité habituellement en tant que tel car ils ne sont pas documentés sur place. Il est également intéressant de rappeler l'existence des jardins du château de Plaisir à Aramon (paysagiste, Pascal Cribier) et de celui de la Noria au Mas de Licon près d'Uzès, dû au dessin des paysagistes Arnaud Maurière et Éric Ossart.

A Montpellier, l'aménagement urbain est dominant mais la création de nouveaux parcs de qualité tarde un peu, à l'exception de celui de la ZAC du Millénaire II autour du bassin Jacques Cœur.

Cependant, il faut noter qu'aucun de ces jardins contemporains n'a reçu à ce jour le label *jardin remarquable*. C'est fort dommage et il faut espérer qu'ils seront un jour distingués.

Conclusion. Le jardin dans les politiques publiques aujourd'hui

Les enjeux se sont déplacés nettement depuis quelques années, en fonction des intérêts stratégiques et des facettes régionales. Le patrimoine paysager est au cœur des oppositions entre le développement durable et la conservation d'un capital culturel et touristique de grande valeur, d'une part et la poursuite de formes d'urbanisation dépassées souvent marquées par le surdimensionnement des projets et le gaspillage de l'espace, d'autre part. Les questions autour des échelles d'aménagement et des équilibres locaux ne sont pas souvent abordées avec la vision du moyen et du long terme. Les projets de grande ampleur ne permettent pas toujours d'aller dans le sens de l'intérêt général et de la protection du patrimoine régional. En effet, le droit des sols défini par les dispositions des PLU et les orientations des SCOT, ne s'opposent pas sur le principe à la préservation des trames vertes existantes et des parcs et jardins anciens. L'arsenal de protections juridiques français semble suffisant pour harmoniser les formes de développement urbain et rural. Cependant, le peu d'intérêt que certains élus portent au patrimoine paysager, au delà des mots convenus et des discours, laisse la part belle encore à la perte culturelle des territoires.

Dans les faits, il en va tout autrement :

- Interprétation élastique des textes, dérogations intempestives, contournement des dispositifs réglementaires, sont monnaie courante.

10 - Source Ministère de la Culture, à la date du 10 Février 2020.

11 - Guide des Jardins de France. Ouvrage collectif sous la direction de Michel Racine. Editions Actes Sud.

- Impossibilité fréquente de faire respecter les contraintes des P.L.U. dans l'instruction des permis de construire, faute de moyens en temps et en personnel ou de volonté des élus.
- Ignorance récurrente des recommandations des associations dans le cadre des enquêtes publiques,
- Rejet des recours au Tribunal Administratif contre des études d'impact tendancieuses, favorisant le plus souvent les intérêts des maîtres d'ouvrage ou des promoteurs immobiliers.

Dénaturer des espaces de parcs et de jardins qu'il aurait été préférable de préserver, appauvrit la biodiversité des quartiers. Ainsi disparaissent parfois des arbres en pleine maturité et de grande valeur botanique et historique au profit de sujets jeunes et d'espèces communes. Les approches restent bien souvent réductrices, liées à des représentations mentales déformées ou exagérées chez de nombreux responsables. Malgré beaucoup d'efforts, les parcs et jardins remarquables restent souvent des espaces considérés comme secondaires, même s'ils sont protégés par l'Etat et les règlements d'urbanisme. Pour beaucoup, la valeur foncière du terrain prime sur le paysage et l'agrément. On constate un certain affaiblissement de la réglementation par les positions prises par certains juges des tribunaux administratifs.¹² Cependant la passion que les amateurs de jardins apportent à les défendre et à les valoriser pour le plus grand plaisir des publics intéressés, augurent de bien des luttes nouvelles au côté d'élus de plus en plus conscients de leur valeur collective.

Le patrimoine paysager n'est pas toujours au cœur des préoccupations des collectivités, notamment là où la pression de l'urbanisation se fait plus forte. Considérés comme des réserves foncière et comme des rentes potentielles de situation pour des programmes immobiliers de luxe, les parcs et les jardins anciens sont au centre de forts enjeux.

Après une longue période de désintérêt et d'oubli pour le JARDIN, l'opinion publique, par l'intermédiaire d'associations, de chercheurs scientifiques spécialisés, de fonctionnaires de l'Etat passionnés... a pris conscience du saccage de nombreux sites ou de paysages culturels majeurs. Dénaturation, souvent insidieuse, parfois brutale, d'une grande partie du patrimoine architectural et paysager des régions par une urbanisation mal contrôlée, notamment autour des métropoles. Les « entrées de villes » en France sont un véritable « boulet » pour les jeunes urbanistes. Les conséquences sévères des politiques de rénovation (*tabula rasa*) et la prolifération anarchique de certains réseaux de desserte interurbaine nuisent aux plantations d'alignement et aux jardins d'une part, mais aussi à la qualité du cadre de vie tout entier.

Le fléchissement amorcé durant la dernière décennie nous inquiète. Il faut redresser les tendances dans le sens d'un plus grand respect de l'arbre et du jardin, comme le recommandent nos associations¹³, pour ne citer qu'elles ici. Enfin, le Mécénat d'entreprise doit retrouver des champs d'actions privilégiés dans le soutien à la réhabilitation des parcs et jardins anciens et à la création d'œuvres nouvelles pour initier une offre culturelle de qualité à travers les artistes et les paysagistes.

Mon expérience de plus de 40 ans dans la Recherche et l'Enseignement de l'Architecture, d'une part et dans les actions de défense du patrimoine architectural et des paysages, d'autre part, m'incite à rappeler que le combat pour les jardins historiques continue et que la transmission est indispensable, pour la formation des jeunes.

Saint André de Sangonis, le 4 Décembre 2020

12 - Association « Non au béton » déboutée en première instance par le T.A de Montpellier au sujet de l'Enclos des Brosses, quartier des Beaux-Arts ; jugement en date du 29.10.2020 (source Midi Libre du 15.11.2020)

13 - Association Artopos, jardin et paysage. BP 22 34725 Saint André de Sangonis. APJLR Château de Flaugergues. Av Albert Einstein 34000 Montpellier